



**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN . 2025**

**Présentation de DWATTS**, entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire, opérateur énergétique territorial et coopératif en vallée de la Drôme. Leur objectif est de réaliser la transition énergétique citoyenne en développant les énergies renouvelables et en accompagnant la réduction des consommations.

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 juin à 19H00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clionsclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Clionsclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 juin 2025

**Étaient présents** : M. Philippe ARCHIMBAUD, M. Jean-Louis BOREL, Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, M. Guy DALMASSO, Mme Ilona DUMAS, Mme Sophie DURET, Charles LEBLANC, Mme Thérèse MARLHENS, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND,

**Absente** : Mme Anne-Christine WO-YEN.

**Secrétaire de Séance** : M. Jean-François CHARRY

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation des compte-rendu du conseil municipal du 2 avril 2025 et désignation du secrétaire de séance.
2. Subventions aux associations 2025.
3. Demande de subvention au titre des amendes de police 2025
4. Elaboration du Plan de Mobilité Simplifiée (PDMS) de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée : avis de la commune sur le projet arrêté
5. Questions diverses

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 avril 2025**

**Adoptée à l'unanimité**

**2. Subventions aux associations 2025**

Le Conseil Municipal a étudié l'ensemble des demandes de subventions parvenues en Mairie. Soucieux de poursuivre son aide effective aux associations locales, départementales ou régionales qui œuvrent dans les domaines sociaux, culturels ou sportifs, le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de chacune d'entre-elle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions 2024 suivantes :**

Demandes reçues	Montants demandés	Subventions proposées et votées 2025	Votes		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
SCENE NATIONALE 7	600€	0€	10	1	2

Demandes reçues	Montants demandés	Subventions proposées et votées 2025	Votes		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
ACAL	350€	350€	11		
DON DU SANG	0€	300€	13		
FNACA	150€	150€	13		
FSE (collège Daniel Faucher)	300€	200€	13		
IDÉE	500€	250€	13		
CERTAINS L'AIMENT BIO	500€	500€	12		
LES PRE SIGNOL	300€	300€	9		
LES STRIDULATIONS NOCTURNES	3 000€	500€	8	1	4
ASSOCIATION DES VICTIMES DU BAL DE CREPOL	0€	0€	13		
MFR LE VILLAGE	0€	0€	13		
SYNDICAT DE LA CLAIRETTE DE DIE	0€	0€	13		

M. Gilbert CHAREYRON s'est retiré pour le vote concernant l'ACAL et le Pré-Signol.

M. Christian PERRIER s'est retiré pour le vote concernant l'ACAL et le Pré-Signol.

Mme Sophie DURET s'est retirée pour le vote concernant le Pré-Signol.

Mme Ilona DUMAS s'est retirée pour le vote concernant le Pré-Signol.

M. Jean-François CHARRY s'est retiré pour le vote concernant Certains l'aiment bio.

### **3. Demande de subvention au titre des amendes de police 2025**

M. Le Maire explique au conseil municipal qu'une partie du produit des amendes de police est répartie par décision du Conseil départemental.

A ce titre, une dotation au titre de l'année 2025 pourra être attribuée pour la commune de Clionsclat sur justification de travaux d'amélioration de la sécurité routière.

M. Le Maire explique que des panneaux de sécurisation seront installés sur la commune.

Ces installations rentrent dans le cadre des amendes de police.

Il convient donc de solliciter l'attribution des amendes de police 2025 auprès du Département de la Drôme.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4. Elaboration du Plan de Mobilité Simplifiée (PDMS) de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée : avis de la commune sur le projet arrêté**

Vu l'article L1214-36-1 du Code des transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié.

Vu l'arrêté préfectoral 23-2021-06-30-00001 du 30 juin 2021 modifiant les statuts de la CCVD pour l'exercice de la compétence mobilité.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié du val de Drôme en Biovallée.

La Communauté de Communes du Val de Drôme a lancé en 2024 l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) afin de se doter d'une feuille de route de sa politique mobilité.

Ce programme fait suite à une prise de compétence mobilité en 2021, à l'adoption du Schéma Directeur Cyclable en 2021 ainsi qu'à un état des lieux des mobilités sur le territoire mené en 2023.

Le plan permet de dépasser la seule vision par projets ponctuels et isolés : il permet de structurer des actions sur une vision à 10 ans et de créer une cohérence d'ensemble avec les autres politiques du territoire. Il s'agit d'un document opérationnel qui conduit à la mise en œuvre d'actions en faveur de modes de mobilité actifs et/ou partagés.

L'objectif du Plan de Mobilité Simplifié est de définir une stratégie de mobilité correspondant aux caractéristiques de son territoire et aux attentes de la population.

Le Plan de Mobilité Simplifié permet ainsi :

- d'apporter de la cohérence et une meilleure coordination de l'offre mobilité existante et à développer,
- d'être un outil support du déploiement d'un bouquet de solutions multimodales,
- d'objectiver (rapport coûts / bénéfiques et empreinte carbone) les différentes solutions de mobilités proposées pour répondre aux besoins du territoire,
- de prioriser et de planifier le déploiement de l'offre en fonction de la volonté politique et de la capacité budgétaire de la CCVD.

Le PDMS a pour finalité de limiter l'impact environnemental des transports, d'améliorer le service aux usagers et de réduire les coûts de déplacement.

Il a pour vocation de proposer des solutions pour :

- Tous les besoins et tous les publics
- Tous les modes de transport alternatifs à l'autosolisme
- En associant les intercommunalités voisines et les associations

Le PDMS n'a pas de valeur prescriptive.

CONSIDERANT que le Plan de Mobilité a été élaboré de façon concertée et qu'entre novembre 2024 et mai 2025 ont été organisés :

- 6 ateliers participatifs
- 4 comités de suivi
- 3 comités de pilotage

CONSIDERANT que les orientations du PDMS sont les suivantes :

- Accéder à Crest, Livron et Loriol autrement qu'en voiture
- Une mobilité accessible à tous, une mobilité qui se veut solidaire
- Améliorer les liens vers et depuis l'extérieur du territoire, et notamment Valence et la CAPCA
- Communiquer, sensibiliser, imaginer
- Décarboner les véhicules circulant sur le territoire (individuels et logistiques)
- 

CONSIDERANT que ces 5 orientations se déclinent en 22 actions définies dans un plan d'actions concret, chiffré et programmé sur une période de 10 ans (2025-2035) prenant en compte tous les bassins de vie.

CONSIDERANT que le Plan de mobilité simplifié est un programme volontaire qui n'a pas de valeur prescriptive, mais qu'il constitue une feuille de route en faveur d'une politique publique locale cohérente avec pour ambition de proposer en 2035 aux habitants et actifs de tout le territoire au moins

trois solutions de transport de qualité adaptées à leurs besoins pour une mobilité solidaire accessible à tous.

CONSIDERANT que le PDMS s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial qui vise à une réduction de 39% de la consommation d'énergie pour les transports à l'horizon 2030 (par rapport à 2015).

CONSIDERANT que l'ensemble des pièces composant l'arrêt du projet de PDMS a été reçu en mairie, en date du 4 juin 2025 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L1214-36-1 du code des transports, le projet arrêté doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes membres de la CCVD et cet avis doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de la réception du projet ;

CONSIDERANT que le président de la CCVD soumettra le projet de Plan de Mobilité Simplifié, assorti des avis recueillis, à une procédure de participation du public dans les conditions prévues au II de l'article 123-19-1 du code l'environnement, une fois que tous les avis auront été recueillis.

Après avoir débattu, il est proposé au Conseil Municipal de :

Emettre un avis favorable avec réserve sur le projet de PDMS arrêté en date du 27 mai 2025 par le Conseil Communautaire de la CCVD.

Les réserves sont les suivantes : Faire attention à ne pas favoriser les grandes communes au détriment des petites

## **11 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**

### **5. Questions diverses**

#### **Informations diverses :**

- Visite de la Centrale de Cruas le 2/07/2025.
- Inauguration de l'Espace Mouna le 28/06/2025 à 17h30.
- Fête de la Musique le 28/06/2025 à partir de 18h30.
- Assemblée Générale de la SCIC La Fabrique de Poteries le 30/06/2025.
- Vernissage de l'exposition d'Evelyne DUBOUR le 2/08/2025 à 18h00, à la salle d'exposition de la Poterie.

**Fin de la séance à 20h00**

**Signature du Maire**

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE QUINQUILLAT' with a central emblem and the text '36 (Drôme)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Signature du secrétaire**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.